

Rapport à madame la ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

Les services documentaires des universités de technologie : analyse comparative

2020-129 – septembre 2020

*Inspection générale de l'éducation,
du sport et de la recherche*

**Les services documentaires des universités de technologie :
analyse comparative**

Septembre 2020

**Joëlle CLAUD
Françoise LEGENDRE
Olivier CAUDRON**

*Inspecteurs généraux de l'éducation,
du sport et de la recherche*

SOMMAIRE

Synthèse	1
Introduction.....	3
1. Les universités de technologie et leurs services documentaires	3
1.1. Les universités de technologie dans le paysage de l'enseignement supérieur	3
1.2. Les trois universités et le « réseau » des UT	4
1.2.1. <i>L'université de Compiègne (UTC)</i>	4
1.2.2. <i>L'université de Troyes (UTT)</i>	5
1.2.3. <i>L'université de Belfort-Montbéliard (UTBM)</i>	5
1.2.4. <i>Le « réseau » des universités de technologie</i>	6
1.3. Les services documentaires au sein de leur établissement	6
1.3.1. <i>La place du service documentaire dans l'université</i>	6
1.3.2. <i>La documentation dans les contrats de site</i>	7
1.3.3. <i>Les organigrammes des services communs de la documentation</i>	8
1.3.4. <i>Les partenariats documentaires</i>	8
2. Les moyens financiers et humains des services communs de la documentation.....	9
2.1. Les moyens financiers	9
2.2. Les moyens humains	9
2.2.1. <i>Masse salariale</i>	9
2.2.2. <i>Personnels</i>	10
2.3. Les locaux de bibliothèques	11
3. L'offre documentaire et la science ouverte.....	13
3.1. Des collections physiques en quantité relativement limitée	13
3.2. La place croissante de la documentation électronique et les efforts de mutualisation.....	14
3.3. Des acquisitions courantes au plus près des besoins de la communauté	15
3.4. Une formalisation de la politique documentaire plus ou moins avancée	15
3.5. Un engagement inégal sur la science ouverte	16
4. Quelques aspects de l'offre de services	16
4.1. L'amplitude de l'ouverture au public	16
4.2. La formation des usagers	17
4.3. Action culturelle et inscription dans la vie de l'université	18
5. Flux et usages des services documentaires	19
5.1. La fréquentation des bibliothèques	19

5.2.	Les emprunteurs de documents.....	20
5.3.	Les prêts de documents	20
5.4.	La consultation de documents en ligne.....	20
	Conclusion	20
	Annexes.....	23

SYNTHÈSE

Une analyse comparative des services documentaires des universités de technologie, mission inscrite dans le programme 2019-2020 de l'IGÉSR, a été réalisée par trois membres du collège Bibliothèques, documentation, livre et lecture publique au printemps et au début de l'été 2020, à la fin de la période de confinement sanitaire. Faute de déplacement dans les établissements, l'étude s'appuie sur les données de l'enquête statistique ESGBU pour l'année 2018 et sur les éléments d'information transmis par les directrices des bibliothèques.

À la fois grandes écoles d'ingénieurs et universités, les trois universités de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), de Compiègne (UTC) et de Troyes (UTT) présentent la particularité de délivrer à la fois des grades universitaires (licence professionnelle, master, doctorat) et des diplômes d'ingénieur, habilités par la commission des titres d'ingénieur (CTI). Leurs services documentaires se doivent d'offrir des services adaptés à des communautés universitaires certes limitées en nombre (3 300 à l'UTBM, 3 600 à l'UTT et 5 000 à l'UTC, si l'on prend en compte les effectifs étudiants et les personnels, enseignants, chercheurs et BIATSS) mais ayant de fortes exigences, compte tenu de la variété des parcours offerts, de la place réservée dans les cursus aux sciences humaines et sociales aux côtés des sciences et technologies, de la mobilité des étudiants, avec des stages réguliers en entreprises ou à l'étranger qui les éloignent des lieux d'enseignement, et aussi de la présence, dans chacun des établissements, d'équipes de recherche de pointe.

Les services documentaires présentent assez logiquement de fortes similitudes : un statut de service commun, des équipes de taille réduite (onze agents à l'UTBM, treize à l'UTT, dix-huit à l'UTC), un budget documentaire en partie préservé (pour l'année 2018, 228 000 € à l'UTBM qui dispose des ressources les plus limitées, 356 000 à l'UTT, 453 000 à l'UTC), en dépit des contraintes financières qui se sont imposées aux établissements ces dernières années. Comme dans l'ensemble des bibliothèques de l'enseignement supérieur, les collections sont désormais largement orientées vers le numérique.

Les locaux des BU sont plus ou moins bien adaptés aux besoins actuels des étudiants, tant au niveau des surfaces que des conditions de travail, avec deux sites distants à l'UTC et trois à l'UTBM, dont celui de Montbéliard mutualisé avec l'université de Franche-Comté ; quant au site documentaire unique de l'UTT, il est idéalement situé au cœur de l'établissement. À Compiègne et à Belfort-Montbéliard, la perspective de projets immobiliers susceptibles de réduire les locaux affectés à la documentation ou d'en modifier le fonctionnement doit faire l'objet de la plus grande attention et devrait impliquer le service commun de la documentation (SCD) dans la réflexion.

La situation de chacun des SCD varie en fonction de l'histoire et des orientations stratégiques de son université – qu'elle soit membre fondateur de l'alliance Sorbonne Université pour l'UTC, membre de la COMUE Université Bourgogne-Franche-Comté pour l'UTBM, ou pilote de la toute nouvelle Université de technologie européenne, alliance de huit établissements de huit pays différents, pour l'UTT – mais aussi de la place qui est réservée à la documentation au sein de chaque établissement : proximité plus ou moins grande avec l'équipe de direction, présence systématique ou non de la directrice du SCD dans les principales instances de gouvernance (conseils centraux ou comité de direction), formalisation ou non d'un projet de service pour la documentation, tenue régulière ou non d'un conseil documentaire (pas de réunion depuis 2014 à l'UTC), association plus ou moins étroite des SCD aux projets qui peuvent les concerner, notamment les projets immobiliers. De même, selon les priorités que se donne la direction des établissements, l'accent peut être mis sur l'amplitude d'ouverture des bibliothèques (plus élevée à l'UTT et à l'UTBM qu'à l'UTC), les efforts se porter sur la formation des étudiants comme à l'UTBM ou sur les services aux chercheurs avec une archive ouverte mise en œuvre à l'UTC et à l'UTT.

Enfin, le contexte local et l'environnement territorial ont une incidence sur le développement des partenariats avec les bibliothèques les plus proches, qu'il s'agisse de bibliothèques universitaires – le SCD de l'UTBM et celui de l'université de Franche-Comté entretiennent des liens de proximité particulièrement fructueux – ou de bibliothèques de lecture publique : le partenariat noué par le SCD de l'UTT avec le réseau de bibliothèques de Troyes Champagne Métropole aide à l'inscription de l'université dans le paysage culturel local.

L'étude met aussi en évidence la quasi-absence de relations entre les trois services documentaires. Or, des collaborations pourraient sans doute être développées, du moins chaque fois qu'une action paraît pertinente pour un fonctionnement en réseau. À titre d'exemples, une réflexion sur la forme et le contenu des formations documentaires dispensées dans le cadre du tronc commun et dans les spécialités pourrait être engagée, une enquête commune auprès des publics – étudiants et personnels, fréquentant ou non la bibliothèque – gagnerait à être organisée pour mieux appréhender leurs attentes, en termes de collections comme en termes de services. Il va de soi que ces collaborations entre SCD des universités de technologie, si elles sont mises en œuvre, ne sont pas exclusives et peuvent, pour certaines, s'élargir avec profit à d'autres services documentaires.

De façon plus générale, l'étude met en lumière le fait que, dans le cadre des divers partenariats au sein desquels sont engagées les universités de technologie, la documentation a vocation à constituer un des vecteurs de coopération et de politique de site, à la fois au niveau national et, de plus en plus sans doute, à l'échelle européenne et internationale.

Introduction

Parmi les missions d'évaluation et de prospective inscrites dans le programme de travail 2019-2020 de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGÉSR), figure une mission portant sur l'analyse comparative des services documentaires des universités de technologie (UT).

L'étude, confiée à trois inspecteurs généraux, a été conduite au printemps et au début de l'été 2020, à la fin de la période de confinement sanitaire. De ce fait, elle s'est déroulée à distance, sans déplacement sur le terrain, avec la collaboration précieuse des directrices des bibliothèques qui ont fait parvenir aux inspecteurs divers documents et ont accepté d'échanger par visioconférence avec eux. L'étude s'appuie, pour l'essentiel des données chiffrées, sur les éléments de la dernière enquête statistique annuelle (ESGBU 2018), parfois révisés par les directrices des bibliothèques quand ils ont semblé comporter quelque inexactitude.

Ce n'est pas la première fois qu'un bilan simultané des bibliothèques des trois UT est au programme de l'inspection. Dès 1998-1999, dans le cadre d'un projet global portant sur une comparaison entre les services documentaires des établissements couvrant le champ de la technologie et des sciences pour l'ingénieur – incluant donc les instituts nationaux polytechniques (INP) et les instituts nationaux des sciences appliquées (INSA) –, l'inspection générale des bibliothèques (IGB) a visité les trois UT dont la toute récente création à Belfort-Montbéliard (UTBM). Une mission globale similaire, en 2006, dans le prolongement des rapports réalisés à cette période par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) sur les trois universités, ne paraît avoir concerné en définitive que les UT de Compiègne (UTC) et de Troyes (UTT). Plus récemment, en 2012, le service commun de la documentation (SCD) de l'UTC a fait l'objet d'un nouveau rapport de l'IGB.

Le présent rapport se présente, conformément à la demande, sous la forme d'une analyse comparative des trois services. De ce fait, il n'aborde pas en détail la situation et le fonctionnement de chaque SCD, mais entend réaliser une approche comparée en s'efforçant, chaque fois que possible, de mettre en évidence les spécificités respectives.

1. Les universités de technologie et leurs services documentaires

1.1. Les universités de technologie dans le paysage de l'enseignement supérieur

Les trois UT (Belfort-Montbéliard, Compiègne, Troyes) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), régis par le décret n° 2018-1189 du 19 décembre 2018. Elles ont le statut d'école extérieure aux universités.

Leurs missions sont définies dans l'article R. 715-9-2 du code de l'éducation en ces termes :

« Les universités de technologie ont pour mission la formation initiale et continue d'ingénieurs et de cadres, recrutés par concours ou sur dossier, dans les domaines scientifiques et technologiques, des sciences humaines et sociales. Elles concourent aux missions du service public de l'enseignement supérieur définies aux articles L. 123-1 à L. 123-9, notamment en matière de formation initiale et continue tout au long de la vie, d'insertion professionnelle, de recherche scientifique et technologique et de diffusion de la culture humaniste, scientifique, technique et industrielle, de transfert de technologie et d'innovation, et de coopération internationale et européenne. Elles délivrent un titre d'ingénieur diplômé dans les conditions prévues à l'article L. 642-1. Elles peuvent être accréditées pour la délivrance de diplômes nationaux dans les conditions fixées par la réglementation de chaque diplôme. En outre, elles dispensent des formations sanctionnées par des diplômes propres ».

À la fois grandes écoles d'ingénieurs et universités, les UT occupent donc une place originale au sein de l'enseignement supérieur français. Elles présentent en effet la particularité de délivrer à la fois des grades universitaires (licence professionnelle, master, doctorat) et des diplômes d'ingénieur, habilités par la commission des titres d'ingénieur (CTI).

Les UT proposent notamment des formations d'ingénieur en cinq années après le baccalauréat, organisées autour d'un tronc commun, ou cycle préparatoire de deux ans, suivi d'un cycle de trois ans comprenant diverses spécialités (les « branches »), sachant que les étudiants ont la possibilité d'intégrer l'université en

seconde ou en troisième année et que certaines des formations proposées sont accessibles par la voie de l'apprentissage.

Parmi les spécificités des formations dispensées : une pédagogie liée à la recherche et orientée par la technologie et l'innovation, un parcours personnalisé pour chaque étudiant visant à favoriser son autonomie, une implication forte des entreprises dans les cursus, une place importante accordée aux sciences humaines et sociales, une grande ouverture internationale.

Les UT se distinguent aussi par leur très grande proximité avec le secteur industriel et le monde socio-économique, ce qui favorise l'insertion professionnelle de leurs diplômés, ainsi que par la richesse de la vie associative proposée aux étudiants.

En matière de gouvernance, précisée par le code de l'éducation aux articles L. 715-2 et 3, les UT se distinguent des universités « classiques » : elles sont administrées par un conseil d'administration (CA), présidé par une personnalité extérieure, assisté par un conseil scientifique et un conseil des études, et dirigées par un directeur, nommé pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, sur proposition du conseil d'administration, par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Le directeur est assisté d'un comité de direction composé des directeurs de département ou, à défaut, des responsables des études. « *Le conseil d'administration détermine la politique générale de l'établissement, se prononce, sous réserve de la réglementation nationale, sur l'organisation générale des études, ainsi que sur les programmes de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale. Il propose les mesures propres à favoriser la vie de la communauté. Il vote le budget et approuve les comptes, il fixe la répartition des emplois qui sont alloués par les ministres compétents. Il autorise le directeur à engager toute action en justice. Il approuve les accords et conventions signés par le directeur et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, prises de participation, créations de filiales, acceptations de dons et legs, acquisitions immobilières [...]. Le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au directeur, à l'exception de l'approbation du contrat d'établissement et des comptes ainsi que du vote du budget et du règlement intérieur. Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation* ».

1.2. Les trois universités et le « réseau » des UT

Tableau 1 : Étudiants et personnels, année universitaire 2017-2018 (données établissements)

	Compiègne (UTC)	Troyes (UTT)	Belfort-Montbéliard (UTBM)
Nombre étudiants	4 308	3 192	2 897
Nombre enseignants et chercheurs	392	220	196
Nombre BIATSS ¹	355	220	211

1.2.1. L'université de Compiègne (UTC)

L'UTC est la plus ancienne des trois universités de technologie. Elle a été créée en 1972, sur le modèle du Massachusetts Institute of Technology (MIT), avec un statut dérogatoire d'université expérimentale. Devenue EPSCP en 1984, elle est passée aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en janvier 2010.

Elle est aussi celle qui présente les effectifs les plus importants, avec 4 308 étudiants parmi lesquels 83 % suivent le cycle ingénieur, et 747 personnels répartis entre 392 enseignants et chercheurs et 355 personnels BIATSS. Elle est implantée à Compiègne, sur deux sites distants de trois kilomètres : Benjamin-Franklin et Royallieu.

L'université prépare à cinq diplômes d'ingénieur (génie biologique, génie des procédés, génie informatique, ingénierie mécanique, génie urbain) avec de multiples filières et de nombreux enseignements transversaux notamment dans le domaine des sciences de l'homme, quatre mentions de master, une licence

¹ BIATSS : personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

professionnelle (maintenance et technologie - systèmes pluritechniques), le doctorat. Certaines des formations sont accessibles par voie d'apprentissage.

L'université, à travers ses huit laboratoires (quatre unités mixtes de recherche ou UMR, quatre équipes d'accueil ou EA), conduit des recherches pluridisciplinaires. Elle émerge à plusieurs projets dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir ou PIA (Equipex, Labex) et est partenaire de l'Idex SUPER, aux côtés de Sorbonne Université.

L'UTC est en effet membre fondateur de l'Alliance Sorbonne Université. Elle participe également à l'association des établissements de Picardie, Picardie universités, tout comme l'École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM), école privée reconnue d'intérêt général, qui accueille depuis 2008 quelque 600 étudiants sur le site de l'UTC à laquelle elle est associée².

L'UTC est de ce fait impliquée à la fois dans le contrat de site Picardie universités, qui couvre la période 2018-2024, et dans le contrat de Sorbonne Université pour la période 2019-2023.

1.2.2. L'université de Troyes (UTT)

L'UTT a été créée en 1994, à partir de l'UTC. Elle compte 3 192 étudiants répartis dans sept spécialités d'ingénieur – informatique et systèmes d'information, réseaux et télécommunications, génie industriel, génie mécanique, automatique et informatique industrielle, matériaux, matériaux et mécanique –, trois licences professionnelles, un master, le doctorat ainsi que dix diplômes d'université.

Ses personnels sont au nombre de 440, répartis pour moitié entre les enseignants et chercheurs et les BIATSS. Elle compte huit équipes de recherche, regroupées au sein de l'Institut Charles-Delaunay, associé au CNRS. Elle est passée aux RCE en 2009.

L'UTT participe, depuis le 1^{er} janvier 2018, au regroupement du site champardennais intitulé « Réseau d'établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche de Champagne Ardenne »³, dont l'université de Reims Champagne-Ardenne est le chef de file ; le contrat de site court sur la période 2018-2022. Si l'UTT a pu, un temps, être intéressée par un rapprochement avec Sorbonne Université, elle opte désormais pour un projet européen, celui d'Université de technologie européenne (« EUt+ »), alliance de huit établissements de huit pays différents, pilotée par l'UTT et lauréate en juillet 2020 de l'appel à projets « Alliance d'universités européennes » initié par la Commission européenne.

1.2.3. L'université de Belfort-Montbéliard (UTBM)

L'UTBM est née en 1999 du regroupement de l'École nationale d'ingénieurs de Belfort (créée en 1962) et de l'Institut polytechnique de Sévenans (fondé en 1985 comme antenne de l'UTC), les élus du territoire souhaitant faire de l'implantation d'un pôle universitaire dans le nord de la Franche-Comté un instrument de développement économique.

Installée sur trois sites, à Sévenans (son siège), Belfort et Montbéliard, l'UTBM, autour de ses domaines d'excellence que sont l'énergie, les transports et les mobilités, propose cinq spécialités d'ingénieur avec diverses filières – informatique, énergie, systèmes industriels, mécanique, mécanique et ergonomie –, sept parcours de master et le doctorat.

L'UTBM compte 2 897 étudiants, 196 enseignants et chercheurs et 211 personnels BIATSS. La recherche est organisée autour de trois UMR et une fédération de recherche. L'université est membre de deux écoles doctorales co-accréditées : une trentaine de thèses sont soutenues chaque année.

Passée aux RCE en 2010, l'UTBM est membre de la COMUE⁴ Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC), constituée en 2015 comme université fédérale. Elle émerge ainsi au projet I-Site BFC. Le contrat de site couvre la période 2017-2022.

² Décret n° 2016-742 du 2 juin 2016 portant association d'établissements du site picard.

³ Décret n° 2017-1832 du 29 décembre 2017 portant association d'établissements du site champenois.

⁴ COMUE : communauté d'universités et établissements.

En même temps que l'université de Franche-Comté (UFC), l'École supérieure des technologies et des affaires de Belfort (ESTA, école consulaire) et le CROUS, l'UTBM a signé en avril 2019 avec les collectivités locales un « partenariat territorial pour la constitution du campus métropolitain Belfort-Montbéliard ».

Par ailleurs, l'UTBM, avec l'UFC et l'École nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM), est membre de la Communauté du savoir, réseau de coopération franco-suisse, comprenant également quatre établissements helvétiques de l'Arc jurassien. Le réseau, créé en 2014, a été prolongé fin 2019 dans le cadre d'un accord de consortium.

1.2.4. Le « réseau » des universités de technologie

Un projet visant à fusionner les trois UT en une université de technologie de France a été abandonné (vers l'année 2010) au profit de la création, en 2013, de l'association « Groupe UT », dont l'un des objectifs essentiels est la promotion de la « marque UT ». Le recrutement des étudiants est commun aux trois universités (recrutement niveau bac, bac + 2 ou 3).

Elles sont également toutes les trois impliquées dans UTSEUS, l'Université de technologie sino-européenne de l'université de Shanghai, fondée en 2005. Cet institut sino-français en ingénierie, commun aux UT et à l'université de Shanghai, veut être une plate-forme polyvalente en matière de formation initiale d'ingénieurs, de recherche et d'innovation. UTSEUS compte en moyenne plus de 1 200 étudiants, distribués entre Shanghai et les trois UT.

Par ailleurs, les trois UT, avec l'université privée UniLaSalle⁵, sont membres du groupement d'intérêt scientifique « Unité technologies et sciences de l'homme » (GIS UTSH) qui se propose de promouvoir une recherche et un enseignement de sciences humaines et sociales en contexte technologique⁶.

1.3. Les services documentaires au sein de leur établissement

1.3.1. La place du service documentaire dans l'université

Les services documentaires des trois UT ont le statut de service commun de la documentation (SCD). Ceux de l'UTC (sous l'appellation de « bibliothèque universitaire » : la BUTC) et de l'UTT sont cités dans les statuts et le règlement intérieur de leur établissement, celui de l'UTBM est doté d'un règlement intérieur propre adopté en conseil d'administration.

Le positionnement de chaque SCD dans l'organigramme de son université (voir les différents organigrammes en annexe) est à rapprocher de la qualité de l'évaluateur du directeur ou directrice du SCD (le « n+1 »), ce qui fait apparaître trois configurations différentes. À l'UTT, le SCD, unique service commun, est rattaché à la fois au directeur de l'université et au directeur général des services (DGS) ; le directeur de l'établissement est l'évaluateur. À l'UTBM, le SCD est classé avec deux autres services communs et les services généraux dans les « structures supports et soutiens », rattachées comme les « structures fonctionnelles » et les « structures opérationnelles » au directeur de l'établissement via le DGS ; c'est ce dernier qui évalue le directeur du SCD. Quant à l'UTC, si la « bibliothèque universitaire » – à laquelle sont rattachées les archives – dépend de la direction de l'université, c'est, selon les équipes de direction et les campagnes d'entretien, tantôt le directeur de l'UTC, tantôt (comme actuellement) le DGS, qui est l'évaluateur. Dans les trois cas, l'interlocuteur premier du directeur du SCD sur les questions stratégiques correspond à l'évaluateur.

La diversité des situations se retrouve en matière de participation aux instances de l'établissement. La directrice du SCD de l'UTC participe aux réunions de direction, mais n'est invitée que ponctuellement (selon l'ordre du jour) dans les conseils centraux. La responsable du SCD de l'UTBM fait partie du comité de direction élargi, est invitée au CA et parfois au conseil scientifique (CS). À l'UTT en revanche, la directrice du SCD n'appartient pas au comité de direction tout en étant membre invité permanent du CA et du CS, son adjoint l'étant pour le conseil des études (CE).

⁵ De statut associatif, sous la double tutelle des Frères des Écoles chrétiennes et de l'Institut catholique de Paris, UniLasalle est un pôle d'enseignement supérieur spécialisé dans les sciences de la terre, du vivant et de l'environnement, implanté en France sur trois campus, Beauvais, Rennes et Rouen.

⁶ <http://www.utsh.fr/>

Deux UT sur trois sont actuellement dotées d'un conseil documentaire : l'UTC n'en dispose plus depuis 2012, bien qu'il soit question depuis quelque temps de le restaurer. À l'UTBM et à l'UTT, ce conseil se réunit deux fois par an, présidé par le directeur de l'université ou, en son absence, par le DGS – dans des établissements où il n'y a pas d'équivalent aux vice-présidents des universités « classiques ».

Le rapport annuel d'activité du SCD de l'UTT, consulté par la mission pour les années 2018 et 2019, est à la fois riche en contenu et efficace en termes de communication ; il n'est toutefois présenté que devant le conseil documentaire. Le SCD de l'UTBM a élaboré un rapport d'activité en 2017, mais en 2018 une simple infographie présentée en conseil documentaire et devant diverses instances lors d'interventions du SCD. La pratique du rapport annuel d'activité n'est, de longue date, pas en vigueur au SCD de l'UTC, en dépit de l'intérêt de cet exercice.

Les SCD de l'UTC et de l'UTT ne disposent pas d'un projet de service, ou du moins pas d'un projet finalisé et validé par les instances de l'établissement. La rédaction d'un nouveau projet, destiné à prendre la suite du document élaboré en 2015, a débuté à l'automne 2019 au SCD de l'UTBM. Un projet de service, ou appellation équivalente, est un document précieux pour l'établissement, pour le SCD lui-même et pour les usagers.

Dans ces établissements récents qui ont d'emblée fixé les règles du fonctionnement documentaire, les trois SCD regroupent la quasi-totalité de la documentation présente dans leur université et effectuent l'essentiel des acquisitions documentaires de l'établissement – jusqu'à 99 % de la dépense à l'UTT. À l'UTBM, le SCD est chargé de valider toutes les commandes documentaires émises par les services de l'université. L'UTC continue de maintenir quelques-uns des « points-bibliothèque » établis de longue date en proximité de laboratoires ou d'entités pédagogiques.

1.3.2. La documentation dans les contrats de site

Les contrats de site impliquant les UT évoquent de façon inégale la documentation, même si l'on retrouve certaines constantes thématiques (le numérique, HAL⁷). En ce qui concerne l'association Picardie universités, le contrat 2018-2024, dans son volet commun, mentionne simplement, au titre du développement numérique, le « numérique au service de la recherche » et en particulier HAL et les « ressources documentaires de site » ; le volet spécifique de l'UTC ne cite pas la documentation. Quant au contrat de Sorbonne Université pour 2019-2023, volet commun, la seule rubrique pouvant intéresser la documentation porte sur la promotion de la science ouverte.

S'agissant de l'UTT, le contrat du site champardennais pour la période 2018-2022 est plus disert, dans son volet commun, sur la politique documentaire, considérée, avec les ressources humaines et le numérique, comme une fonction support permettant la mutualisation d'actions ; sont ainsi attendus une « simplification de l'accès aux ressources documentaires, matérielles ou numériques » et un « pilotage homogène et efficace des diverses actions documentaires ». Le jalon 16 vise, à l'horizon 2020, la « définition et mise en œuvre d'une politique documentaire commune à l'échelle du site », marquée par la « mutualisation de l'accès aux ressources numériques » et la « mise en œuvre d'un portail HAL commun ». Le volet spécifique de l'UTT veut « accompagner la stratégie de l'association en matière de ressources documentaires » et précise que « la bibliothèque de l'UTT et celle de l'URCA [université de Reims Champagne-Ardenne] travaillent déjà le plus souvent possible en collaboration » ; il cite notamment comme projets de l'UTT un portail HAL et l'adoption du référentiel Marianne.

Le volet commun du contrat 2017-2022 de la COMUE UBFC mentionne les bibliothèques sur deux points : la politique numérique qui se traduira par un schéma directeur du numérique incluant le développement des *learning centers*, l'accès à toutes les ressources physiques et numériques des différentes bibliothèques et l'incitation au dépôt de la production scientifique ; la carte multiservices « Pass'UBFC ». Le volet spécifique de l'UTBM est ambitieux, en voulant « repenser globalement l'offre du service commun de la documentation en lien avec les partenaires du site » et en particulier avec l'UFC présente sur le même territoire, le Nord-Franche-Comté : mutualisation documentaire à Montbéliard, perspective identique à Belfort (ce qui fait l'objet du jalon 3), développement des ressources numériques au bénéfice de

⁷ HAL : plateforme d'archive ouverte Hyper articles en ligne.

l'innovation pédagogique, projet de déploiement du système de gestion de bibliothèques mutualisé (SGBM).

1.3.3. Les organigrammes des services communs de la documentation

Les organigrammes (reproduits en annexe) des SCD de l'UTC et de l'UTT présentent des similitudes : une fonction de directeur-adjoint (UTC) ou d'adjoint au directeur (UTT) ; trois pôles (UTC) ou départements (UTT), dont deux consacrés aux collections et aux services aux publics. À l'UTT, le troisième département concerne l'informatique documentaire et des « services support » viennent compléter l'organigramme ; à l'UTC, un pôle « stratégie et développement » regroupe toutes les fonctions autres, hors l'administration générale.

Si le SCD de l'UTC, implanté sur deux sites, a mis en place un organigramme transversal, celui du SCD de l'UTBM, localisé sur trois sites dont l'un mutualisé avec l'UFC, présente une organisation géographique à laquelle s'accrochent toutes les fonctions transversales y compris les collections et les services aux publics ; il pourrait être judicieux de tendre vers un organigramme entièrement transversal qui accentuerait encore, ou marquerait, le fonctionnement en réseau et atténuerait l'effet de bipolarité entre Sévenans et Belfort.

On peut noter que le SCD de l'UTC est le seul des trois à ne pas identifier dans son organigramme d'entité dédiée aux services aux chercheurs.

1.3.4. Les partenariats documentaires

Les relations de travail formalisées entre les trois SCD s'avèrent, depuis longtemps, limitées. Il semble que la dernière réunion commune, qui concernait la politique documentaire, se soit tenue en 2014. Divers projets de coopération, au fil des années, n'avaient déjà pas abouti, hormis la mutualisation d'une enquête Libqual en 2011. Aujourd'hui, il reste de l'idée de « réseau des SCD des UT », d'une part deux groupements de commande de ressources électroniques (qui d'ailleurs englobent plus largement l'URCA et, dans un cas, l'université Picardie Jules-Verne-UPJV), d'autre part, et uniquement pour l'UTC et l'UTT, un plan de conservation partagée des périodiques qui les lie aux deux mêmes universités URCA et UPJV (voir partie 3). De façon générale, les contacts qui existent aujourd'hui entre SCD relient plus souvent UTC et UTT que UTBM. L'UTT maintient toutefois dans son conseil documentaire l'idée d'un réseau inter-SCD d'UT puisque les directrices des SCD de l'UTC et de l'UTBM y sont des personnalités extérieures, tout en étant systématiquement excusées.

Les relations partenariales des SCD des UT se nouent bien davantage avec des interlocuteurs de proximité locale ou régionale, notamment dans le cadre des alliances d'établissements d'enseignement supérieur, mais pas uniquement : par exemple, les SCD de l'UTC et de l'UTT sont liés à des bibliothèques de lecture publique, respectivement la bibliothèque municipale (BM) de Compiègne et le réseau de bibliothèques de Troyes Champagne Métropole, en particulier pour l'accueil du public.

Le SCD de l'UTBM apparaît comme étant le plus impliqué dans des coopérations externes à l'établissement, en raison d'une part de la mutualisation réalisée en 2018 avec l'UFC sur le campus des Portes du Jura à Montbéliard, d'autre part des actions intéressantes la documentation menées au sein de l'UBFC. Au premier rang de celles-ci figure le déploiement – en cours – du SGBM à l'UTBM, à l'UFC, à l'ENSM et à l'université de Bourgogne, devenu un des projets-phares de la politique de site. Le SGBM doit permettre la mise en place de services numériques et physiques mutualisés sur les campus de l'UBFC, moyennant la constitution d'une base commune des lecteurs des établissements membres ; la carte « Pass'UBFC » pourra alors être reconnue dans toutes les BU de la région. D'autres projets tels que la mise en œuvre d'HAL-UBFC ou le travail prévu sur la mutualisation des ressources numériques, attestent que la documentation constitue un vecteur actif de coopération au sein de l'UBFC.

Dès 1996, une convention de coopération documentaire a lié l'Institut polytechnique de Sévenans et l'UFC. Aujourd'hui, UTBM et UFC disposant toutes deux d'une BU à Belfort, il est prévu de réfléchir aux mutualisations possibles ; dès à présent, les deux équipes s'informent de leurs acquisitions documentaires. Les deux directrices de SCD sont membres à titre réciproque des conseils documentaires respectifs, comme des personnalités extérieures.

Les deux autres SCD d'UT ont moins d'actions de coopération à faire valoir. Chacun entretient de bonnes relations, voire réalise quelques actions de mutualisation, avec l'université la plus proche : l'UPJV pour le

SCD de l'UTC (dont la directrice est personnalité extérieure au conseil documentaire de l'UPJV), l'URCA pour le SCD de l'UTT.

2. Les moyens financiers et humains des services communs de la documentation

2.1. Les moyens financiers

Tableau 2 : Les dépenses de fonctionnement des SCD en 2018 (hors masse salariale)

	UTC	UTT	UTBM
Dépense de fonctionnement SCD	558 349 € ⁸	405 699 €	304 921 €
Dépense de fonctionnement SCD par étudiant	129 €	127 €	105 €
Dépense de fonctionnement SCD par usager (étudiants + personnels)	110 €	111 €	92 €
% dépense fonctionnement SCD / dépense fonctionnement UT	2,5 %	6,4 %	4,7 %

Les dépenses de fonctionnement du SCD de l'UTC sont nettement supérieures en valeur absolue à celles des SCD de l'UTT et de l'UTBM. Elles correspondent cependant à la plus faible proportion au regard des dépenses globales de fonctionnement de l'établissement (2,5 %), alors que l'UTT affiche la plus forte proportion (6,4 %). Le ratio de dépenses par étudiant est légèrement supérieur à l'UTC (129 €) par rapport à l'UTT (127 €), mais inférieur de peu (110 € contre 111) si l'on considère le ratio par usager, personnels de l'université inclus ; le SCD de l'UTBM est distancé pour les deux ratios, avec respectivement 105 et 92 €.

2.2. Les moyens humains

2.2.1. Masse salariale

Tableau 3 : Masse salariale des SCD en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Masse salariale SCD	906 331 €	626 934 €	615 508 €
Masse salariale SCD / étudiant	210 €	196 €	212 €
Masse salariale SCD / usager	179 €	172 €	186 €
% masse salariale SCD/ masse salariale UT	1,9 %	2,2 %	2,3 %

La masse salariale du SCD de l'UTC est nettement supérieure à celle des deux autres SCD, mais correspond à une proportion un peu inférieure de la masse salariale globale de l'établissement. C'est le SCD de l'UTBM qui présente les ratios les plus élevés de masse salariale par étudiant et par usager.

⁸ Ce chiffre a été recalculé à partir des dépenses documentaires détaillées du SCD de l'UTC.

2.2.2. Personnels

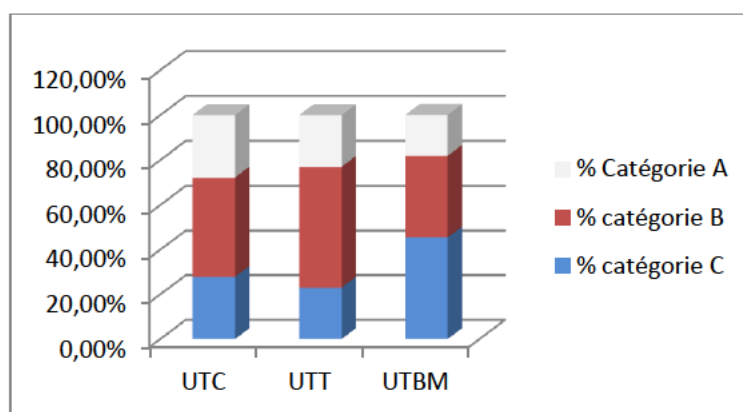
Tableau 4 : Les personnels des SCD en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Nombre d'agents	18 ⁹	13	11
Nombre d'équivalents temps plein (ETP)	15,1	12,6	10,3
Nombre d'ETP par site	Benjamin- Franklin : 11,3 Royallieu : 3,8	12,6	Belfort : 4,8 Sévenans : 5,5
Nombre ETP / 100 étudiants	0,35	0,4	0,36
% agents catégorie A	28 %	23 %	18 %
% agents catégorie B	44 %	54 %	36 %
% agents catégorie C	28 %	23 %	46 %
% filière Bibliothèques	39 %	69 %	64 %
% contractuels	22 %	8 %	9 %
Nombre d'heures de formation suivies par les agents	479 ¹⁰	324	328
Nombre d'heures de formation suivies par agent	26 h	24 h	29 h

Les équipes des SCD des UT sont de dimension modeste puisqu'elles comptent de onze (UTBM) à dix-huit agents (UTC). On remarque que le nombre d'ETP pour 100 étudiants est légèrement supérieur au SCD de l'UTT, les chiffres de l'UTBM et de l'UTC étant très proches. Toutefois, la situation réelle de l'équipe diffère fortement selon que le SCD est concentré sur un site ou distribué sur deux (voire trois) localisations. En effet, deux sites contraignent à mobiliser un nombre plus important d'agents pour les différents volets liés à l'accueil, la gestion des transactions, des outils et des collections sur place, etc. Le fait que les onze agents (10,3 ETP) de l'UTBM doivent être affectés sur les sites de Sévenans et Belfort (et contribuer au fonctionnement du site mutualisé de Montbéliard) et que les dix-huit agents (15,1 ETP) de l'UTC doivent l'être sur les sites Benjamin-Franklin et Royallieu, a pour conséquence une inévitable dispersion des moyens, un besoin d'agents renforcé et une gestion plus tendue des plannings.

La répartition du personnel par catégorie diffère selon les SCD.

Graphique 1 : Répartition des agents des SCD par catégorie



⁹ Chiffre indiqué par le SCD pour 2019, chiffre manquant pour 2018.

¹⁰ Chiffre indiqué par le SCD pour 2017, chiffre manquant pour 2018.

La proportion d'agents de catégorie A est la plus faible à l'UTBM (on note l'absence de conservateur des bibliothèques) et la plus forte à l'UTC. La proportion de personnels de catégorie C est la plus importante à l'UTBM, la plus faible à l'UTT.

Au-delà des catégories, il convient bien sûr de prendre en compte la capacité de polyvalence des personnels, leurs compétences techniques et scientifiques et leur capacité d'adaptation aux évolutions en cours (importance de l'offre numérique, science ouverte, pratiques documentaires et informationnelles des étudiants, etc.).

La proportion d'agents de la filière Bibliothèques est très nettement inférieure à l'UTC (39%), les pourcentages de l'UTT et l'UTBM étant très proches (69% et 63,6%). Inversement, le recours aux contractuels est significativement plus développé à l'UTC (22,2%) que dans les deux autres SCD (8% et 9,1%).

On constate une évolution à la baisse du nombre des agents des SCD de l'UTC et de l'UTBM. Le SCD de l'UTC comptait vingt-deux agents en 2015, il en comporte quatre de moins en 2019. Le SCD de l'UTBM, équipe la moins nombreuse, a perdu deux postes de catégorie A en deux ans (2017-2018) : un poste de conservateur et un poste de bibliothécaire. Seule l'équipe de l'UTT est stable depuis cinq ans, en dépit des difficultés financières qu'a traversées cette université¹¹.

Les agents du SCD de l'UTC ont suivi une centaine d'heures de formation de plus que ceux des deux autres SCD. Mais les nombres moyens d'heures de formation suivies par les agents des trois SCD sont relativement proches, même si le chiffre est un peu plus important à l'UTBM.

2.3. Les locaux de bibliothèques

Tableau 5 : Les locaux des SCD en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Nombre de sites	2	1	2
Surface globale	3 074 m ²	2 200 m ²	1 650 m ²
Surface par site	Benjamin-Franklin: 1 901 m ² Royallieu : 1 173 m ²		Sévenans : 981 m ² Belfort : 669 m ²
M ² / étudiant	0,7 m ²	0,7 m ²	0,6 m ²
M ² publics / étudiant	0,3 m ²	0,5 m ²	0,4 m ²
Places assises	523	455	337
Places assises / 10 étudiants	1,2	1,4	1,2

L'offre des trois SCD en termes de locaux présente certaines caractéristiques voisines, mais aussi de sensibles différences.

Le SCD de l'UTT, situé à quatre kilomètres du centre-ville de Troyes, est concentré sur un seul site très visible : il se trouve au centre du cercle des bâtiments d'enseignement et de recherche de l'UTT, proche de l'accueil principal du campus¹². On note qu'un léger réaménagement du mobilier est intervenu au 1^{er} étage en 2019, afin d'adapter l'organisation des places assises et les espaces individuels de travail avec l'objectif de modérer le niveau sonore.

¹¹ Rapport d'évaluation de l'université de technologie de Troyes, HCERES, 18 juillet 2017.

¹² Une bibliothèque a été installée il y a quelques années à Nogent (Haute-Marne) où se trouvait une antenne de laboratoire. Quelques centaines de livres du SCD ont été installés dans une salle de réunion. Aujourd'hui, une cinquantaine d'étudiants sont susceptibles de se trouver simultanément sur ce site. Deux agents administratifs ne dépendant pas du SCD ont accès au logiciel du SCD et gère emprunts et demandes de documents.

Le SCD de l'UTC est distribué sur deux sites :

- le site Benjamin-Franklin, destiné aux étudiants de tronc commun et de branches, dans le centre-ville de Compiègne ;
- le site de Royallieu, situé à trois kilomètres, au sein du centre de recherches de l'UTC ; il est réservé aux doctorants et aux enseignants-chercheurs de l'UTC, ainsi qu'aux étudiants de l'École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM).

Le site Benjamin-Franklin (1 901 m²) concerne la majorité des étudiants de l'UTC (plus de 3 600), tandis que celui de Royallieu (1 173 m²) dessert environ 800 doctorants, enseignants et chercheurs, auxquels s'ajoutent les 600 élèves de l'ESCOM, soit un public de 1 400 personnes. Le nombre d'entrées à Royallieu, site qui mobilise 3,8 ETP, représente, en 2018, 4,4 % seulement de la fréquentation du site Benjamin-Franklin. Les ratios de surface et de places assises sont donc nettement plus favorables pour l'utilisateur sur le site de Royallieu.

La bibliothèque universitaire du site Benjamin-Franklin doit à l'avenir accueillir un *learning center* dédié aux langues : ce projet correspond à un axe fort du développement de l'UTC qui veut affirmer un positionnement international, qu'il s'agisse de partenariats universitaires, notamment avec l'UTSEUS, ou de l'obligation faite aux étudiants d'effectuer des stages à l'étranger. Les langues constituent donc un volet important. Ce *learning center* doit occuper un des trois niveaux de la bibliothèque accessibles au public. Une baisse sensible des entrées constatées sur ce site depuis 2015 (moins 25 %) a pu susciter une réflexion concernant l'usage des locaux. Une cohérence certaine existe entre centre d'apprentissage de langues – nécessitant des ressources – et SCD. Une étude approfondie est toutefois souhaitable sur l'ensemble de l'offre de ressources, d'outils et d'espaces du SCD ainsi que sur leur adaptation à des usages en forte évolution, afin que l'installation de ce nouveau service ne se résume pas à une simple juxtaposition.

Par ailleurs, la question de la distribution du SCD sur deux sites éloignés de trois kilomètres mériterait d'être étudiée au moment où une intervention importante sur le site de Benjamin-Franklin est en projet.

Le SCD de l'UTBM est lui aussi réparti sur deux sites¹³ :

- le site de Sévenans (700 habitants, à 7 kilomètres de Belfort), siège de l'UTBM : la bibliothèque est située sur trois niveaux au sein du bâtiment tout en longueur où sont accueillis tous les étudiants du tronc commun et de la branche « mécanique ». Un réaménagement du bâtiment est en cours en raison du transfert de la formation Systèmes industriels de Belfort à Sévenans, opération qui fait perdre 120 m² et une quarantaine de places assises au SCD ;
- le site de Belfort, où sont dispensées les formations des branches informatique, logistique industrielle, énergie et génie électrique.

Un projet de *learning center* impliquant la BU a été abandonné en 2017 à Belfort. Depuis, l'université a ouvert, en 2018, un *Innovation Crunch Lab*, suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » dans le cadre du PIA3 ; indépendant du SCD, ce service doit occuper à terme une surface de 1 500 m². Le rapport d'activité 2018 de l'UTBM évoque à son sujet les caractéristiques d'« *interdisciplinarité, agilité collective et collaborative dans des tiers lieux, idéation et prototypage, accompagnement vers le 4.0* », éléments qui, pour une part, présentent une proximité évidente avec l'évolution actuelle de l'offre des SCD de nombreuses universités.

Par ailleurs, il est prévu d'installer une « Maison du Numérique » dans un bâtiment rénové. Du fait des travaux en cours sur le site de l'UTBM à Belfort, la bibliothèque est actuellement installée, et pour trois ans, dans des locaux temporaires d'une surface totale de 768 m².

Si l'on compare maintenant la situation des locaux des trois SCD, il apparaît que le ratio de surface globale préconisé en bibliothèque universitaire (1 m² par étudiant) n'est atteint dans aucun des trois SCD. C'est celui de l'UTBM qui en est le plus éloigné, avec 0,6 m² par étudiant ; ceux de l'UTT et de l'UTC – si l'on inclut le site Royallieu destiné essentiellement aux chercheurs – affichent un ratio équivalent (0,7 m² par

¹³ Un troisième site, situé à Montbéliard, n'est pas comptabilisé dans cette analyse des moyens en locaux : en effet, l'UTBM, qui compte seulement quelque 200 étudiants à Montbéliard, et l'UFC mutualisent une bibliothèque dans cette ville, mais c'est l'UFC qui a la responsabilité du bâtiment – qui lui appartient – et qui gère la bibliothèque. Seul un magasinier de l'UTBM y intervient un jour par semaine (0,2 ETP).

étudiant). Ces chiffres se réduisent encore si l'on ne prend en compte que les espaces accessibles au public, qui déterminent la qualité de l'accueil, des installations et du confort des usagers : c'est l'UTC qui offre alors le plus faible ratio (0,3 m² par étudiant), l'UTT le plus élevé (0,5 m²).

Le nombre de places assises est satisfaisant, avec 1,2 place pour dix étudiants à l'UTC (en intégrant toujours le site de Royallieu) et à l'UTBM et 1,4 place à l'UTT, quand le ratio préconisé est d'une place pour dix étudiants. Cependant, la perte de 40 places assises à l'UTBM va réduire un peu ce ratio et le faire tendre vers une place pour dix étudiants. Le projet de *learning center* dédié aux langues à l'UTC aura aussi une incidence sur ce paramètre.

Deux SCD sur trois – ceux de l'UTC et de l'UTBM – sont en phase d'évolution de leurs locaux, que cette évolution soit en cours ou en projet. La volonté de mettre en pleine cohérence les SCD avec la stratégie des établissements est bienvenue, ainsi que la recherche de la meilleure efficacité, alors que les usages, attentes et besoins en termes de ressources, outils et services documentaires sont en mutation, en université technologique comme dans l'ensemble de l'enseignement supérieur. Si la réflexion sur les locaux est donc parfaitement justifiée, il serait souhaitable qu'elle intègre l'ensemble des besoins et usages actuels, en interrogeant tous les sites concernés et en saisissant l'opportunité de faire évoluer au mieux les locaux dans leur globalité, qu'il s'agisse de modularité, d'évolutivité, de possibilité de travail en groupe avec différents outils, de zones de confort, etc.

3. L'offre documentaire et la science ouverte

Les trois SCD s'efforcent de proposer une offre documentaire diversifiée et cohérente, sur support physique (imprimé ou audiovisuel) et sous forme électronique, afin de répondre au mieux aux besoins divers de l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants et chercheurs, personnels BIATSS).

3.1. Des collections physiques en quantité relativement limitée

Tableau 6 : Les collections documentaires sur support physique

	UTC	UTT	UTBM
Total (mètres linéaires)	2 727	944	758
Livres imprimés (unités matérielles)	44 150	39 465	24 484
Périodiques morts ou vivants (nombre de titres)	1 787	283	272
Autres documents (unités matérielles)	4 443	1 392	1 577

N'ayant pas de vocation patrimoniale – à l'exception de la production scientifique de l'établissement (thèses notamment) –, les trois SCD disposent de collections sur support physique limitées. Si l'ensemble des stocks matériels de collections représente plus de 2 700 mètres linéaires à l'UTC, c'est quelque 950 à l'UTT et 750 à l'UTBM, dont une grande partie en libre accès dans les salles de lecture. Les monographies, qui représentent avec les périodiques l'essentiel de ce stock, sont au nombre de 25 000 à l'UTBM, près de 40 000 à l'UTT et de 45 000 à l'UTC. Le nombre de documents évolue peu d'une année à l'autre, grâce à un désherbage régulier qui permet aux SCD de proposer une collection à jour, susceptible de répondre aux besoins courants de leurs publics.

Deux des SCD participent également aux plans de conservation partagée de périodiques organisés au niveau local ou régional : l'UTC et l'UTT sont parties prenantes depuis 2012 du plan mis en place par les quatre universités des ex-régions Picardie et Champagne-Ardenne ; l'UTT est aussi impliquée dans le plan porté par l'agence régionale de coopération entre bibliothèques Interbibly. L'UTC est prête quant à elle à s'engager dans un plan national sur les périodiques en informatique, actuellement mis en œuvre au sein du dispositif Collex-Persée.

Les collections des trois SCD couvrent l'ensemble des champs disciplinaires enseignés, c'est-à-dire majoritairement les sciences pour l'ingénieur et les technologies, mais aussi, et dans une proportion non négligeable (jusqu'à 30 ou 40 % des acquisitions de livres), les sciences humaines et sociales, avec une ouverture permanente sur l'actualité et la littérature de loisir, afin d'accompagner les étudiants dans leurs parcours.

3.2. La place croissante de la documentation électronique et les efforts de mutualisation

Tableau 7 : Les dépenses d'acquisitions documentaires en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Dépenses d'acquisitions documentaires SCD	453 121 €	356 364 €	228 084 €
Dépenses d'acquisitions documentaires SCD / étudiant	105 €	112 €	79 €
Dépenses d'acquisitions documentaires SCD / usager	90 €	98 €	69 €
Part des acquisitions de documentation électronique	86 %	80 %	77 %
Prélèvement à la source pour la licence nationale Elsevier	143 878 €	56 860 €	54 708 €

Les trois SCD ont tout fait, ces dernières années, pour tenter de limiter les conséquences de la baisse globale de leurs crédits sur les acquisitions documentaires, relativement préservées jusqu'à présent. Sur la base des données déclarées dans l'ESGBU 2018, rapportées au nombre d'étudiants, les dépenses documentaires des SCD de l'UTC et de l'UTT représentent un peu plus de 100 € par étudiant (112 € à Troyes, 105 à Compiègne), tandis que celles de l'UTBM, plus modestes, s'élèvent à 79 € par étudiant. Si on les rapporte à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants et personnels), la courbe est identique avec un ratio de 98 € à l'UTT, 90 à l'UTC, 69 à l'UTBM, sans doute un peu supérieur à la moyenne nationale¹⁴. C'est donc, proportionnellement, l'UTT qui consacre actuellement les moyens financiers les plus importants aux acquisitions documentaires.

Le numérique tient désormais, dans les universités de technologie comme dans toutes les universités, une place prépondérante dans les acquisitions documentaires : 86 % du montant total des dépenses à l'UTC, 80 % à l'UTT, 77 % à l'UTBM. Ces pourcentages s'entendent hors coût de la licence nationale pour la *Freedom Collection* d'Elsevier, pour laquelle le ministère opère un prélèvement à la source dans la dotation annuelle de l'université.

Si les abonnements aux bases de données et aux périodiques électroniques pèsent depuis de nombreuses années lourdement dans le budget documentaire, en dépit des efforts pratiqués en matière de négociation par le consortium Couperin, et des effets des licences nationales, l'effort porte aussi désormais sur l'achat de livres numériques (*e-books*) susceptibles de répondre aux besoins des étudiants, quelle que soit leur localisation, et ce même si l'offre éditoriale reste encore limitée. L'UTT et l'UTC déclarent donner accès, en 2018, à plus de 80 000 livres numériques. Chaque SCD a sa propre stratégie et ses priorités, mais tous les trois s'accordent à développer ce secteur, si possible en procédant à des achats pérennes titre à titre, plutôt qu'en abonnement et qu'en bouquet.

Pour tenter de contenir le niveau de leurs dépenses documentaires, les SCD n'hésitent pas à mutualiser et à participer à divers groupements de commande. Ceux-ci concernent en priorité les universités de technologie mais ne se limitent pas à leur périmètre : ils s'élargissent bien souvent à d'autres

¹⁴ D'après une étude réalisée par l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), la moyenne pour les bibliothèques françaises était en 2016 de 62 €.

établissements du site. C'est le cas pour la convention UTC-UTT-UTBM et URCA portant sur la période 2018-2020 pour l'abonnement à la bibliothèque numérique Cyberlibris, avec l'UTC pour gestionnaire, ou la convention UTC-UTT-UTBM, URCA et UPJV pour la souscription à la base de périodiques Europresse, pour laquelle l'URCA est porteur du groupement. L'UTC est également concernée par des achats groupés de bases de données (sept en 2018), réalisés au sein de Sorbonne Université.

3.3. Des acquisitions courantes au plus près des besoins de la communauté

Il n'en reste pas moins que le nombre de documents imprimés acquis chaque année demeure encore conséquent. Plus de mille monographies ont été achetées en 2018 par chacun des SCD : 1 052 livres à l'UTC, 1 041 à l'UTT, 1 224 à l'UTBM. La plupart des ouvrages sont acquis en un seul exemplaire, seuls les documents prescrits par les enseignants ou les méthodes de langue étant achetés en multiples exemplaires, de deux jusqu'à dix ou plus. Si les livres en français dominent, la part des ouvrages étrangers n'est pas négligeable (232 à l'UTC, 177 à l'UTT, 150 à l'UTBM) ; il s'agit de manuels, d'œuvres littéraires en langue originale (anglais le plus souvent, mais pas exclusivement, plus rarement le chinois), d'ouvrages à destination des chercheurs.

Le nombre d'abonnements aux périodiques sous forme papier diminue d'année en année (86 titres à l'UTBM, 143 à l'UTT, 197 à l'UTC), la totalité des revues scientifiques étant désormais accessible au format électronique.

Les collections audiovisuelles (CD et DVD) tiennent une place de choix ; ces documents, fictions et documentaires, permettent aux étudiants de se familiariser aisément avec différentes langues et cultures. On trouve 968 DVD à l'UTBM, dont 68 acquis en 2018. L'UTC dispose pour sa part d'un abonnement à la base Arte VOD.

Tableau 8 : Les acquisitions de documents physiques en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Livres français	820	864	1 074
Livres étrangers	232	177	150
Total	1 052	1 041	1 224
Périodiques imprimés (abonnements en cours)	209	151	86

Les acquisitions sont effectuées pour répondre au mieux aux besoins des publics, à commencer par les étudiants. C'est pourquoi, dans chaque SCD, les acquéreurs entretiennent des liens aussi étroits que possible avec les équipes pédagogiques : chaque semestre, ils s'efforcent de recueillir les bibliographies auprès des enseignants, dépouillent les photocopies, assurent une veille continue sur les projets ou les travaux de groupe. Le SCD de l'UTC signale ainsi que les enseignants ont été prescripteurs pour plus d'un tiers des acquisitions réalisées en 2017.

Des acquisitions de livres sont également pratiquées au bénéfice des chercheurs, le plus souvent à leur demande : sur les 1 052 livres acquis par l'UTC en 2018, 62 étaient destinés à des équipes de recherche.

Au-delà des présentations thématiques réalisées dans les locaux des bibliothèques, chaque SCD met volontiers en avant les dernières acquisitions sur son portail afin de les faire connaître du plus grand nombre.

3.4. Une formalisation de la politique documentaire plus ou moins avancée

Si l'UTT dispose d'une charte documentaire récemment révisée, et validée en conseil documentaire en 2019, ce n'est pas le cas des deux autres SCD. Ceux-ci s'appuient sur des documents anciens qu'il conviendrait de mettre à jour : celui de l'UTBM date de 2010 ; quant à l'UTC, elle a esquissé une révision en 2015 sans parvenir à la finaliser.

Une telle charte est un document stratégique, qui dresse les grandes lignes de la politique documentaire. Elle est utile en interne, pour les gestionnaires de collections et les acquéreurs comme pour les responsables, mais également lors des débats dans les instances, à commencer par le conseil documentaire.

Une mise à jour de ces documents, réalisée en concertation avec les enseignants et les chercheurs et suivie d'une validation par la gouvernance et les conseils, s'avère nécessaire tant à l'UTC qu'à l'UTBM.

3.5. Un engagement inégal sur la science ouverte

À l'instar des autres bibliothèques universitaires, les SCD des UT ont vocation à être des services moteurs, aux côtés notamment des services à la recherche, dans le développement des archives ouvertes au sein de leur établissement et dans l'accompagnement des enseignants-chercheurs en matière de science ouverte.

Le dossier est cependant plus ou moins avancé selon les établissements. À l'UTC, la responsable de la bibliothèque de recherche est l'administratrice du portail HAL et l'université a adopté il y a peu la charte sur la science ouverte de Sorbonne Université¹⁵. L'UTT en a fait un de ses chantiers prioritaires de l'année 2018, en y impliquant directement le SCD. L'ouverture d'un portail HAL, validée par le conseil d'administration en décembre 2018, est effective depuis 2019 et le dépôt est devenu obligatoire cette même année ; la création dans l'organigramme du SCD d'une entité « services aux chercheurs » témoigne de la place essentielle prise désormais par ce chantier.

La situation est moins avancée à l'UTBM, où le SCD est actuellement mobilisé sur un autre dossier, celui de la ré-informatisation dans le cadre du SGBM.

4. Quelques aspects de l'offre de services

4.1. L'amplitude de l'ouverture au public

Tableau 9 : Amplitude d'ouverture des bibliothèques au public en 2018

	UTC		UTT	UTBM	
Nombre d'heures d'ouverture / semaine (hors vacances et inter-semestre)	B.-Franklin : 52 h 30	Royallieu : 34 h	73 h	Belfort : 70 h	Sévenans : 55 h
Nombre de jours d'ouverture / semaine (hors vacances et inter-semestre)	B.-Franklin : 6 jours	Royallieu : 5 jours	6 jours	Belfort : 6 jours	Sévenans : 5 jours
Nombre de jours d'ouverture / an	B.-Franklin : 215	Royallieu : 194	252	Belfort : 236	Sévenans : 205

C'est le SCD de l'UTT qui offre la plus grande amplitude d'ouverture, qu'il s'agisse du nombre d'heures hebdomadaires ou du nombre de jours d'ouverture par an. Il bénéficie du label NoctamBU+¹⁶. On note l'ouverture jusqu'à 22 heures du lundi au vendredi et celle du samedi matin.

Le SCD de l'UTBM, pour le site de Belfort, présente une amplitude d'ouverture hebdomadaire un peu moins forte. Il a bénéficié, pour ce site, du label NoctamBU+ mais l'a perdu suite à la réduction du nombre de jours d'ouverture. On note cependant un effort particulier le samedi, avec une ouverture de 10 heures (9 h - 19 h), vingt-huit samedi par an. Par ailleurs, les horaires sont étendus (jusqu'à 22 h) pendant les périodes d'examen, illustration d'une attention portée aux besoins des usagers et d'une recherche d'adaptation du service à ces besoins. Le site de Sévenans est ouvert 55 heures par semaine, mais pas le samedi : la très

¹⁵ <http://www.sorbonne-universite.fr/sites/default/files/media/2020-01/Charte-libre-acces-publications.pdf>

¹⁶ Dans le cadre du plan « Bibliothèques ouvertes+ », le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation décerne un label aux bibliothèques universitaires respectant les deux critères suivants : amplitude horaire hebdomadaire de 63 heures et plus, ouverture sur au moins 245 jours dans l'année.

grande majorité des étudiants ne logeant pas à Sévenans et n'y venant pas le week-end, cette ouverture ne se justifierait pas.

Le SCD de l'UTC présente la plus faible amplitude horaire hebdomadaire. Le site Benjamin-Franklin, destiné aux étudiants, n'est ouvert que 52 h 30 par semaine sur 6 jours (dont 3 h 30 le samedi matin) et 215 jours par an. Celui de Royallieu, destiné aux chercheurs, n'est ouvert que 34 h du lundi au vendredi et 194 jours par an : cette amplitude doit être mise en relation avec la très faible fréquentation du site. On note qu'une diminution importante de l'amplitude des horaires d'ouverture est intervenue au SCD de l'UTC ces dernières années.

Tableau 10 : Évolution des horaires d'ouverture au SCD de l'UTC de 2015 à 2019

	Benjamin-Franklin	Royallieu
2015	62 h 30	50 h
2016	56 h	52 h 30
2019	52 h 30	34 h

4.2. La formation des usagers

La formation des usagers, étudiants de tous les niveaux et personnels, constitue un axe stratégique de tous les services documentaires de l'enseignement supérieur, qui développent le plus souvent un service dédié.

Tableau 11 : Formation des étudiants dispensée par les SCD dans les cursus

	UTC	UTT	UTBM
Nombre d'étudiants formés	858	658	1 235
% étudiants formés / nombre étudiants UT	20 %	21 %	42,6 %
Nombre d'heures de formation dispensées	141	60	115

L'effectif d'étudiants formés dans les cursus est nettement supérieur à l'UTBM, dans l'absolu et relativement au nombre d'étudiants de l'université. Les pourcentages sont voisins à l'UTC et l'UTT, mais le nombre d'étudiants formés et la quantité d'heures de formation dispensées sont supérieurs à l'UTC, la population étudiante y étant plus nombreuse.

Il est intéressant de noter qu'une structuration de la formation est mise en œuvre à l'UTBM afin d'éviter des manques ou des redites liées à l'absence de prise en compte de la trajectoire des étudiants. Une unité d'enseignement (UE) « compétence informationnelle » a ainsi été mise en place pour l'année 2019-2020, avec trois niveaux :

- pour les primo-arrivants en tronc commun : visite des locaux de BU, *escape game*, cours et TD ;
- en seconde année de tronc commun : préparation de la certification Pix ;
- à partir de la 3^{ème} année (en « branche ») : accompagnement d'un travail demandé par un enseignant (bibliographie, méthodes de recherche, fiabilité des informations, etc.).

Cette recherche d'un continuum dans la formation est très positive car elle permet, tenant compte du niveau et de la progression des étudiants, de garantir une meilleure efficacité pédagogique.

Autre élément qui confère cohérence et visibilité à la formation des étudiants : à l'UTC, la directrice du SCD a la responsabilité d'une UE sur les techniques de recherche de l'information pour l'ingénieur, destinée aux primo-entrants.

Il faut signaler que le SCD de l'UTT dispense également des formations hors cursus, qui touchent un nombre important d'usagers : 947 étudiants et 157 personnels formés, soit 1 104 usagers en tout, pour 75 heures dispensées. En prenant en compte les formations en et hors cursus, le pourcentage des étudiants formés est de 50 %, celui de l'ensemble des étudiants et enseignants de l'UT est de 52 %.

Certaines modalités d'organisation des formations sont variables d'un SCD à l'autre, par exemple :

- pas de formation hors cursus à l'UTC et l'UTBM, selon les données de l'ESGBU ;
- à l'UTT, des « ateliers documentaires » hors cursus et non obligatoires sont destinés aux étudiants en branche (bac + 3/ + 5) ; une formule de rendez-vous est proposée aux chercheurs afin de les former au dépôt des publications sur le portail HAL récemment ouvert ;
- la formation de doctorants est prévue en cursus à l'UTBM et à l'UTC (respectivement 10 et 19 doctorants concernés) ; à l'UTT, des sessions de formation pour doctorants (hors cursus) et pour chercheurs sont construites en partenariat avec l'école doctorale (27 doctorants formés en 2019) ;

La formation des usagers est présente dans les organigrammes des trois SCD : « formation aux étudiants », incluse dans les « missions transversales » à l'UTBM, « médiations et formation des usagers », au sein du « département des services au public » à l'UTT, « formation des usagers » au sein du « pôle service aux publics » à l'UTC. Les trois SCD ont bien identifié cet axe, l'importance de sa mise en œuvre et donc sa visibilité au sein des équipes.

Des formations aux méthodes de recherche, la découverte et l'usage des services ou ressources numériques disponibles, sont proposés sur les trois sites, notamment au niveau du tronc commun. Une piste de travail pourrait être le partage d'une réflexion à ce sujet entre les SCD et l'élaboration conjointe d'une base de ressources utiles à la délivrance des formations les plus courantes.

Le partage existant entre professionnels des SCD de l'UTT et de l'URCA sur la formation des usagers, est une initiative très intéressante qui pourrait également mener à une mutualisation.

4.3. Action culturelle et inscription dans la vie de l'université

Tout service documentaire a un rôle culturel à assumer au sein de son université : le décret n° 2011-996 du 23 août 2011, relatif aux bibliothèques et autres structures de documentation des établissements d'enseignement supérieur, indique, dans son article 2 détaillant les missions des SCD, qu'ils doivent « *participer [...] aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université* ».

Les SCD des trois UT jouent effectivement un rôle culturel au sein de leur université et sont attentifs à s'inscrire dans la vie de l'établissement ; toutefois, si l'action culturelle apparaît dans les organigrammes des SCD de l'UTBM et de l'UTT, ce n'est pas le cas de celui de l'UTC. Selon les moyens disponibles, le contexte local et les priorités, l'action culturelle et la participation à la vie de l'université prennent des formes diverses et sont d'une densité inégale.

Pour ce qui concerne l'action culturelle, des expositions sont organisées (parfois conjuguées avec des ateliers), des tables thématiques, des temps de valorisation documentaire et des bibliographies accompagnent les temps forts de l'UT (festival, semaine contre le racisme, Journées art et technologie, « Crunch time » à l'UTBM, etc.), les événements nationaux (Nuit de la lecture, Fête de la science...) ou régionaux (à l'UTT, festival littéraire organisé par l'agence Interbibly¹⁷).

Un ancrage dans le territoire peut nourrir certaines actions : ainsi, le partenariat tissé entre l'UTT et le réseau des médiathèques de Troyes Champagne Métropole qui donne lieu à de fructueuses collaborations culturelles, ou encore la collaboration avec un éditeur de Belfort à l'UTBM.

Les actions menées sont fréquemment l'occasion de valoriser les travaux de scientifiques de l'UT et de promouvoir la culture scientifique, dans des formes qui peuvent être ludiques ou innovantes : micro-conférence des « midis de la BU », *escape game* scientifique, *speed dating* de la science, « chasse aux e-books » à l'UTT...

¹⁷ Association professionnelle de coopération régionale entre les acteurs du livre, de la documentation et du patrimoine écrit du Grand Est.

Certains événements donnent lieu à l'accueil d'usagers extérieurs ou à des visites de classes d'écoles primaires locales (UTT), amplifiant encore le lien avec le territoire et l'environnement de l'UT.

La cohérence et l'inscription dans la vie de l'UT se traduisent aussi par la participation active aux journées Portes ouvertes, à la rentrée de l'école doctorale, suscitant ou prolongeant des collaborations avec des services, départements ou directions de l'UT : montage d'une journée d'étude sur la science ouverte, exposition de photographies d'un laboratoire...

La démarche de structuration des actions mise en œuvre par le SCD de l'UTT (élaboration d'une charte de l'action culturelle, d'un plan de valorisation des collections) est à saluer : elle permet de donner un cadre et un sens explicite aux actions, confère une lisibilité et une cohérence à l'ensemble, éléments importants autant pour les personnels du SCD que pour l'ensemble de la communauté universitaire. L'évaluation systématique des actions menées participe de cette structuration.

5. Flux et usages des services documentaires

Les principaux indicateurs régulièrement utilisés par les bibliothèques pour mesurer leurs activités sont la fréquentation des locaux, les nombres d'emprunteurs et d'emprunts de documents et, pour tenir compte de la place prise désormais par la documentation électronique dans l'offre documentaire, le nombre de documents consultés en ligne ou téléchargés.

Tableau 12 : Principaux indicateurs d'activité des SCD en 2018

	UTC	UTT	UTBM
Nombre d'entrées	218 180 (Benjamin-Franklin 208 946, Royallieu 9 234)	252 830	120 340 (Belfort 63 568, Sévenans 56 772)
Nombre d'entrées / étudiant de l'UT	50,6	79,2	41,5
Nombre d'emprunteurs	1 494	1 424	951
Nombre d'étudiants emprunteurs	1 331	1 269	829
% étudiants emprunteurs / nombre étudiants de l'UT	30,9 %	39,8 %	28,6 %
Nombre d'inscrits au SCD extérieurs à l'UT	25	11	60
Nombre de prêts de documents physiques	7 044	8 235	6 468
Nombre de prêts de documents physiques / emprunteur	4,7	5,7	6,4
Nombre d'unités vues ou téléchargées de la collection éditoriale	430 598	234 682	122 284

5.1. La fréquentation des bibliothèques

C'est à l'UTT que la fréquentation de la bibliothèque est, de loin, la plus importante : son implantation au cœur de l'université n'est sans doute pas étrangère à cette situation. Dans les deux autres établissements, la dispersion des lieux de lecture ne semble pas favoriser la fréquentation : si à l'UTBM, les deux sites connaissent une fréquentation assez semblable, à l'UTC, la fréquentation de Royallieu, réservée aux seuls

chercheurs, est faible. On peut s'interroger sur l'intérêt de maintenir ce site en l'état sans faire évoluer son offre de services et ses horaires d'ouverture, actuellement très réduits.

La fréquentation physique des bibliothèques, dans les UT comme dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur, est orientée à la baisse : en 2013, l'UTC avait enregistré 253 680 entrées, l'UTT 284 671, l'UTBM 127 953. En cinq ans, la baisse est donc de 14 % à l'UTC, 11 % à l'UTT, 6 % à l'UTBM.

5.2. Les emprunteurs de documents

Les étudiants des UT sont automatiquement inscrits à la bibliothèque lors de leur inscription administrative à l'université. L'emprunt de documents physiques à la BU n'est toutefois pratiqué que par une minorité d'entre eux : 29 % à l'UTBM, 31 % à l'UTC, 40 % à l'UTT. Le reste de la population étudiante peut utiliser d'autres services rendus par la BU : travail sur place, utilisation d'équipements, consultation de la documentation en ligne... Du reste, sans grande surprise, le nombre d'emprunteurs diminue d'année en année : en 2013, ils étaient 1 829 à l'UTC (– 22 % en 2018), 1 703 à l'UTT (– 16 %), 1 123 à l'UTBM (– 15 %).

On constate par ailleurs que le nombre d'inscrits au SCD extérieurs à l'établissement est, dans les trois universités, très limité : onze à Troyes, vingt-cinq à Compiègne, soixante à Belfort-Montbéliard.

5.3. Les prêts de documents

Quant au nombre de documents empruntés – en baisse continue depuis plusieurs années –, il est relativement peu élevé et assez proche dans les trois universités, entre 6 500 et 8 200 prêts en 2018. C'est à l'UTBM que le nombre de documents empruntés par emprunteur est le plus élevé, avec 6,4 documents empruntés contre 4,7 à l'UTC, l'UTT se trouvant dans une position intermédiaire.

Il paraît hasardeux de tirer de ce constat, relevé du reste dans la quasi-totalité des bibliothèques de l'enseignement supérieur, une conclusion définitive sur l'adéquation de la politique documentaire aux besoins des étudiants : les pratiques documentaires des étudiants et des enseignants-chercheurs sont en évolution constante.

Cependant, la réalisation d'une enquête auprès de l'ensemble de la population universitaire, utilisatrice et non utilisatrice des services documentaires, serait certainement utile à tous. Elle gagnerait à être concertée et réalisée de manière simultanée dans les trois UT : les résultats pourraient ainsi être partagés et les orientations nouvelles réfléchies en commun. Les conclusions tirées de l'enquête nourriraient l'élaboration des projets de service.

5.4. La consultation de documents en ligne

Les données sur le nombre de documents de la collection éditoriale (souscrite auprès des éditeurs) vus ou téléchargés font apparaître un net avantage en faveur de l'UTC avec 430 000 unités, contre 234 000 à l'UTT et 122 000 à l'UTBM.

On peut certes s'interroger sur la fiabilité de ces données provenant d'origines diverses : statistiques d'éditeurs, chiffres de connexions recueillis par l'établissement. Toutefois, le score sensiblement plus élevé de l'UTC est le résultat logique d'une offre documentaire numérique plus développée et d'une communauté universitaire et scientifique plus étoffée.

Compte tenu de la place prise par la documentation numérique dans l'offre documentaire globale, cet indicateur demande désormais à être suivi de près par les établissements. Il doit aussi être mis en relation avec le développement des archives ouvertes et le mouvement plus global vers la science ouverte.

Conclusion

Les services documentaires des trois universités de technologie présentent, à l'évidence, de fortes similitudes : des équipes de taille réduite, un budget documentaire en partie préservé, des collections désormais largement orientées vers le numérique, des services qui, en dépit des fortes contingences qui sont les leurs, financières notamment, essaient de s'adapter au mieux à des publics variés, souvent mobiles.

Toutefois, la situation de chacun d'eux varie en fonction de l'histoire et des orientations stratégiques de son université et de la place qui est réservée à la documentation au sein de chaque établissement : proximité plus ou moins grande avec l'équipe de direction, présence systématique ou non dans les principales instances de gouvernance, formalisation d'un projet de service pour la documentation, tenue régulière ou non d'un conseil documentaire, association plus ou moins étroite des SCD aux projets qui peuvent les concerner, notamment les projets immobiliers. De même, selon les priorités que se donne la direction des établissements, l'accent peut être mis sur l'amplitude d'ouverture des bibliothèques, les efforts se porter sur la formation des étudiants ou sur les services aux chercheurs. Enfin, le contexte local et l'environnement territorial ont une incidence sur le développement des partenariats avec les bibliothèques les plus proches, qu'il s'agisse de bibliothèques universitaires ou de bibliothèques de lecture publique.

Deux points apparaissent clairement à l'issue de cette étude et ne peuvent manquer d'étonner : d'une part, l'affaiblissement progressif du service documentaire de l'UTC – université fondatrice du réseau –, affaiblissement constaté dans plusieurs domaines (notamment, réduction des horaires d'ouverture des deux bibliothèques ces dernières années, formation à la recherche documentaire visant presque exclusivement les étudiants de première année, absence de conseil documentaire et de rapport d'activité), d'autre part, la quasi-absence de relations entre les trois services documentaires. Ceux-ci gagneraient à étoffer leurs collaborations, du moins chaque fois qu'une action paraît pertinente pour un fonctionnement en réseau. Le présent rapport esquisse de ce point de vue quelques pistes de mutualisation susceptibles d'être approfondies : une réflexion sur la forme et le contenu des formations documentaires dispensées dans le cadre du tronc commun et dans les spécialités, une enquête commune auprès des publics – étudiants et personnels – pour mieux appréhender leurs attentes, en termes de collections comme en termes de services, sur place ou à distance, sachant que les étudiants des trois universités de technologie suivent des parcours de formation largement similaires et sont confrontés aux mêmes contraintes (calendrier des formations, stages en entreprises et à l'étranger, etc.). Il va de soi que ces collaborations entre services communs de la documentation des universités de technologie, si elles sont mises en œuvre, ne sont pas exclusives et peuvent, pour certaines, s'élargir avec profit à d'autres services documentaires.

De façon plus générale, dans le cadre des divers partenariats au sein desquels sont engagées les universités de technologie, la documentation a vocation à constituer un des vecteurs de coopération et de politique de site, à la fois au niveau national et, de plus en plus sans doute, à l'échelle européenne et internationale.

Joëlle CLAUD

Françoise LEGENDRE

Olivier CAUDRON

Annexes

Annexe 1	Programme de travail annuel de l'IGÉSR pour l'année 2019-2020.....	25
Annexe 2	Organigramme de l'université de Compiègne	26
Annexe 3	Organigramme de l'université de Troyes	27
Annexe 4	Organigramme de l'université de Belfort-Montbéliard	28
Annexe 5	Organigramme du SCD de l'université de Compiègne	29
Annexe 6	Organigramme du SCD de l'université de Troyes	30
Annexe 7	Organigramme du SCD de l'université de Belfort-Montbéliard	31

Programme de travail 2019-2020



*La Ministre de l'Enseignement
supérieur, de la Recherche et de
l'Innovation*

Le Ministre de la Culture

Monsieur le Doyen,

Qu'elles appartiennent à la sphère universitaire ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, les bibliothèques constituent un indispensable levier au service de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de la recherche, de la démocratisation culturelle ainsi que du développement de l'éducation artistique et culturelle. À ce titre, il importe que le maillage des équipements sur le territoire soit le plus efficace possible et que les collaborations s'étoffent entre bibliothèques universitaires et bibliothèques des collectivités territoriales. C'est dans un univers administratif, politique et technique profondément renouvelé que s'exercent aujourd'hui leurs missions : montée en charge des intercommunalités, voire des métropoles, autonomie des établissements d'enseignement supérieur et regroupements universitaires, poids croissant de la documentation électronique et, plus largement, des environnements numériques. Dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, elles doivent relever le défi de concourir encore davantage à la réussite éducative et à l'insertion sociale et culturelle.

Conformément à sa vocation interministérielle, il appartient à l'Inspection générale des bibliothèques de contribuer à mesurer l'efficacité des politiques en faveur du développement de la lecture, de la documentation et de l'information scientifique et technique. Le cas échéant, elle le fera en lien avec les autres Inspections générales de nos deux départements ministériels. Dans le cadre des travaux qui lui sont confiés par cette lettre de mission (qu'il s'agisse de missions d'inspection ou d'études thématiques), elle s'attachera, à travers propositions et recommandations concrètes, à dégager des pistes d'amélioration susceptibles de rendre optimale la qualité des services rendus aux usagers.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'Inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du cabinet du ministre concerné. Sous les mêmes conditions, l'Inspection générale des bibliothèques peut également intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

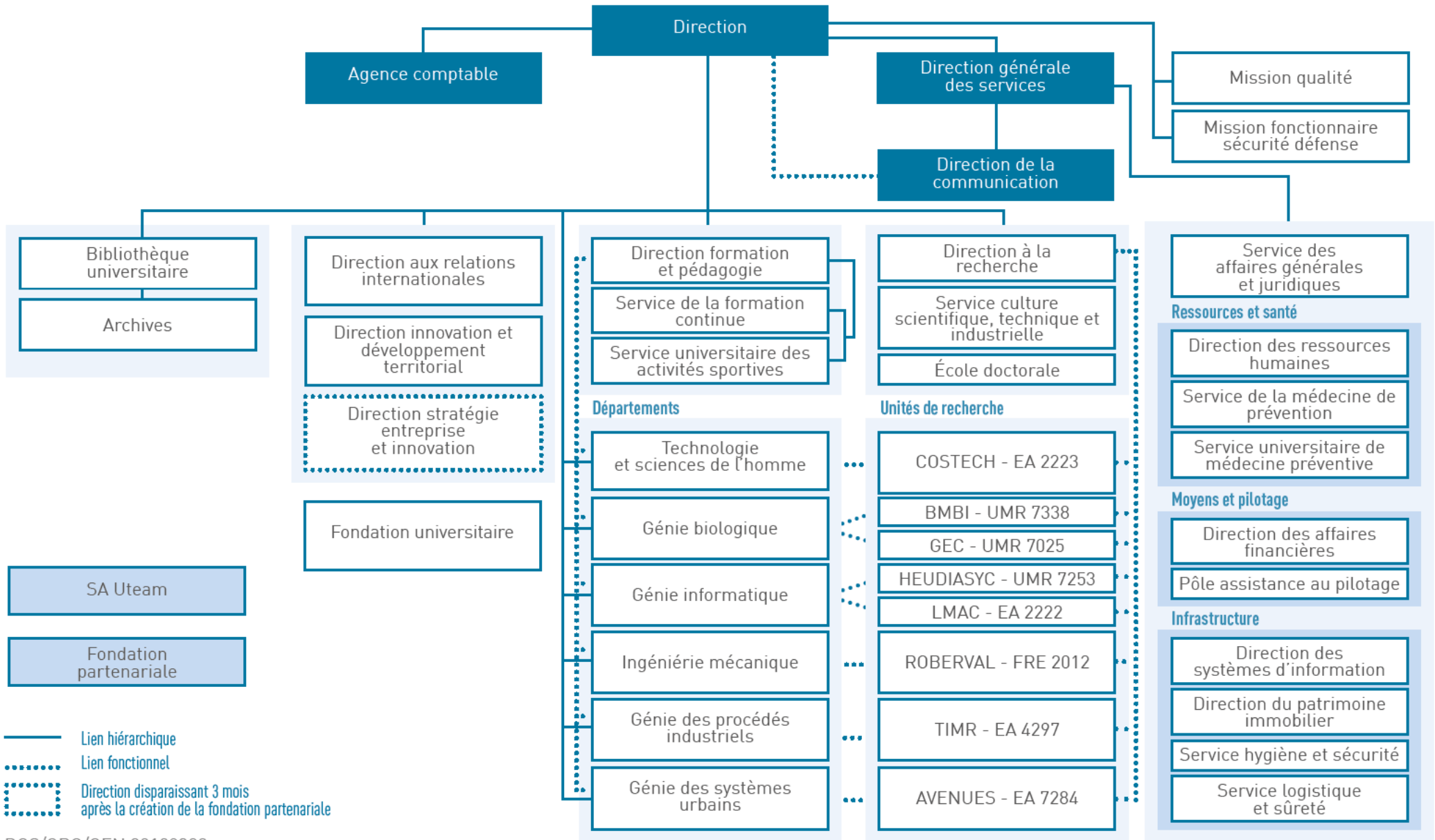
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Frédérique Vidal

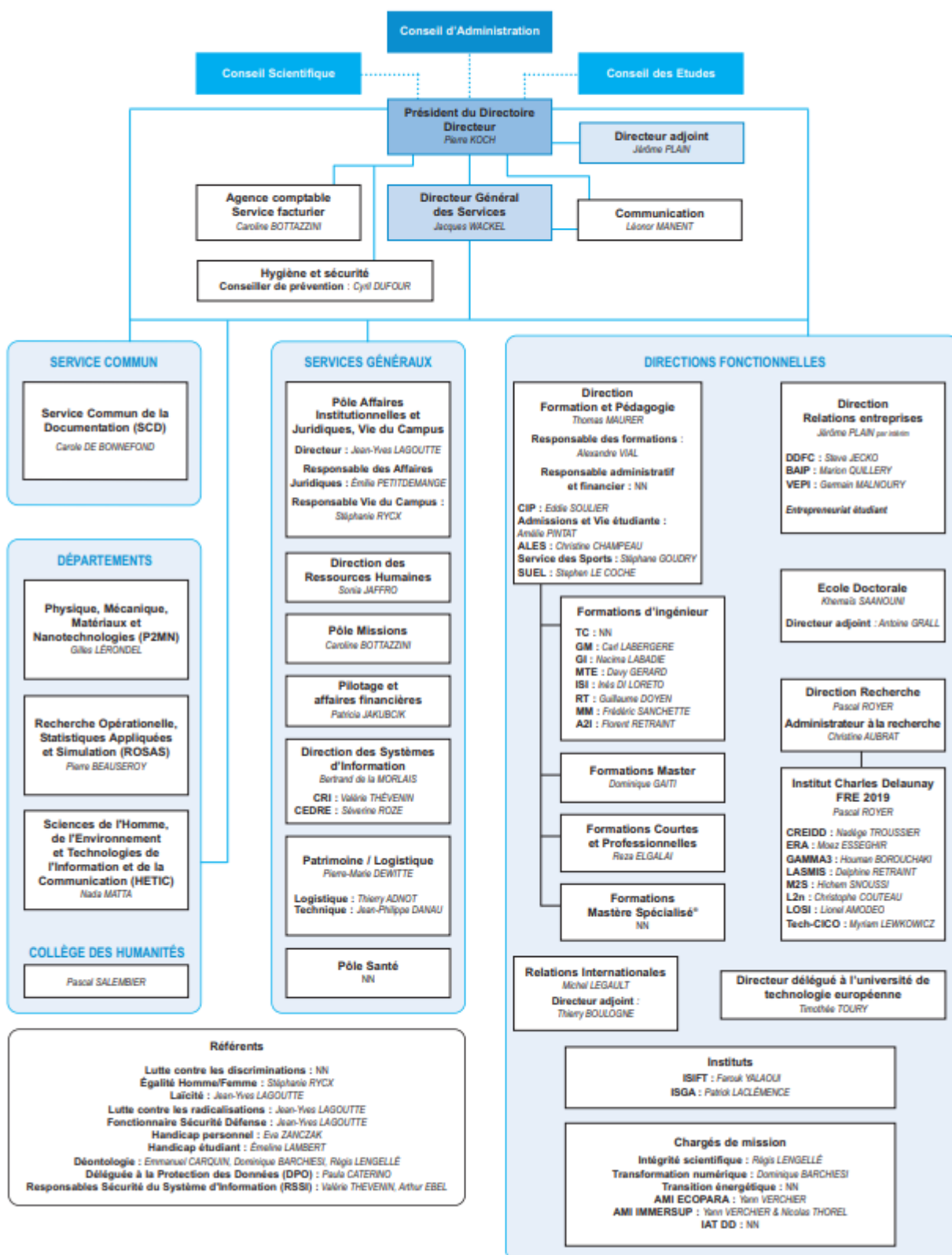
Franck Riester

Monsieur Benoît LECOQ
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

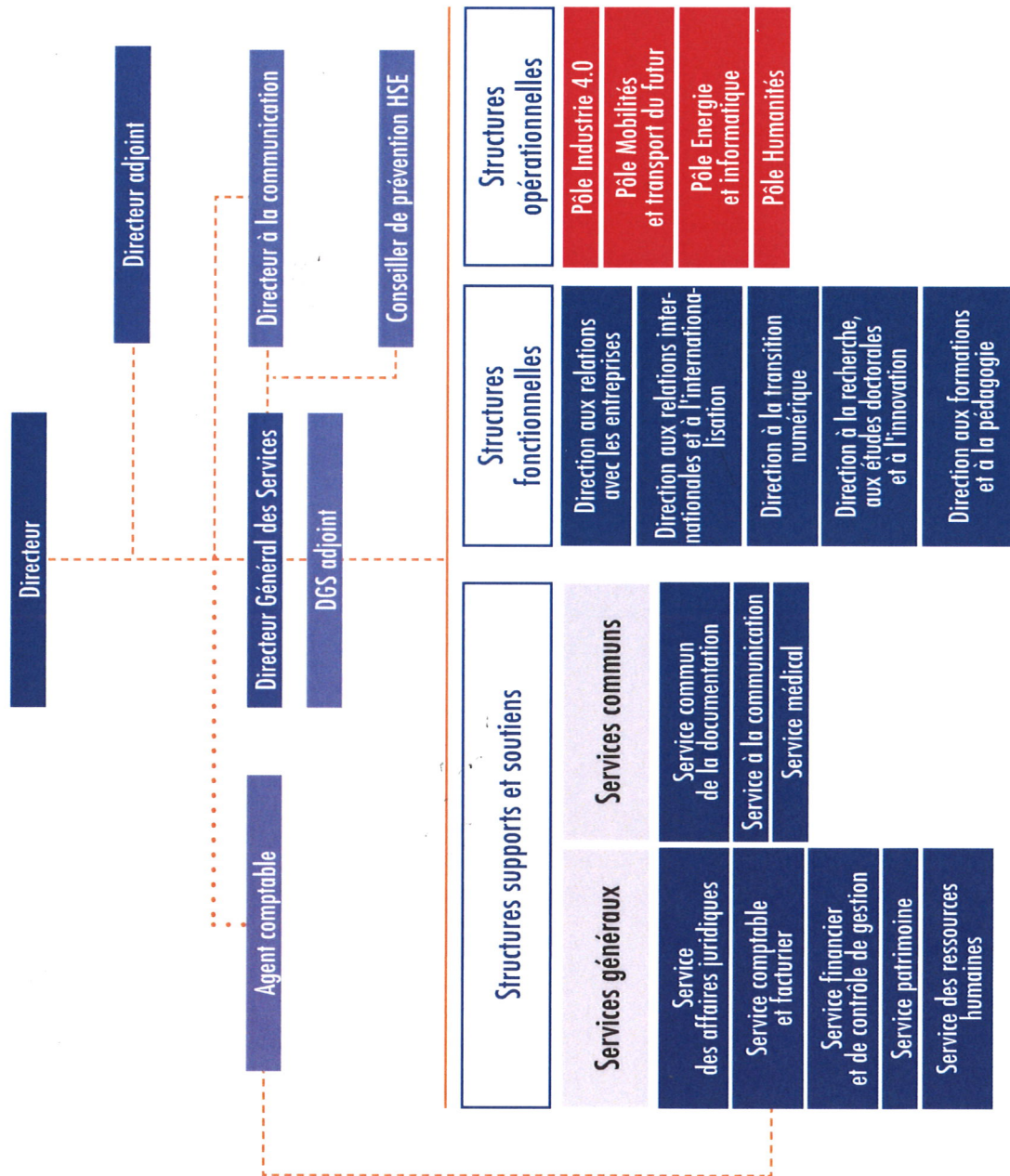
18 DEC. 2019

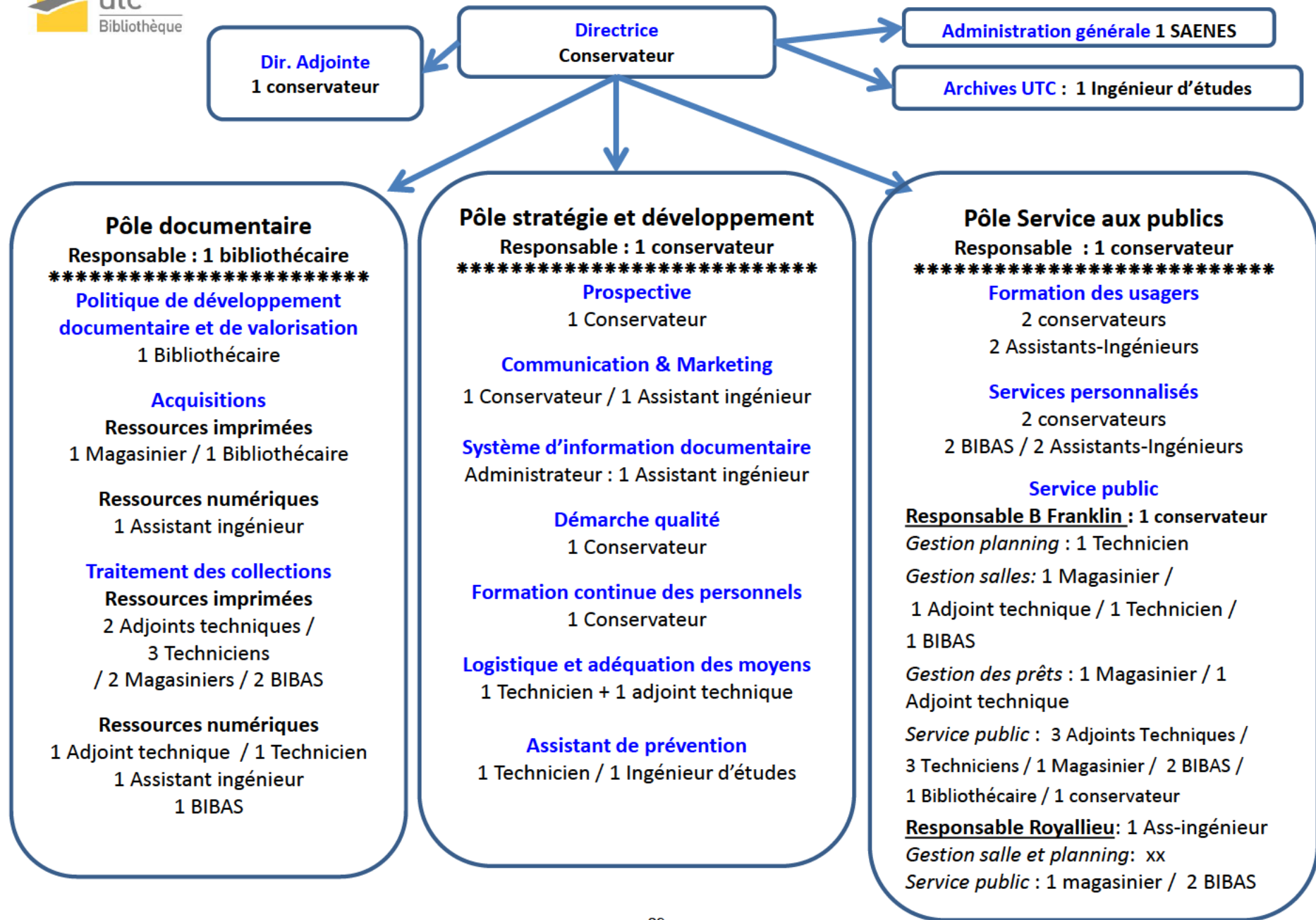


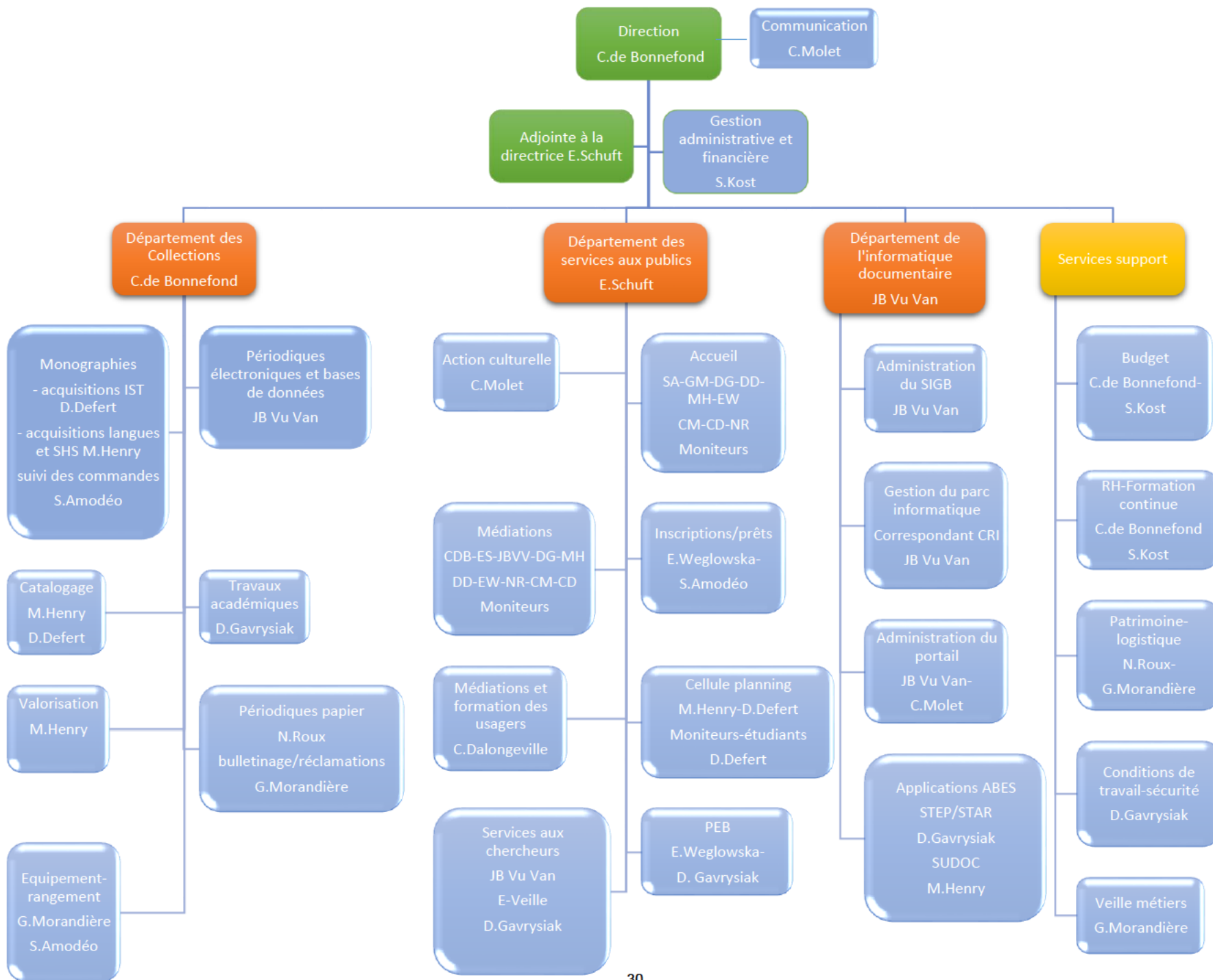
DGS/ORG/GEN 20180328



Organigramme Général







Organigramme du Service commun de documentation

Élisabeth CACIOLI

Responsable du SCD

Cécile FRANCOIS

Secrétariat

